



# Ton patro

Outil du président

## CAHIER (IV) = TON PATRO AU CAMP



Denis Lambert

E.R. : Xavier Lambert - Edition 2016-2017 - 15-17 rue de l'Hôpital - 6060 Gilly | Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles | Illustrations : Denis Lambert



## TABLE DES MATIÈRES

### TON PATRO AU CAMP

<b>Le camp, un carrefour de compétences</b> .....	<b>6</b>
Le camp, c'est aussi de la formation.....	6
Un ROI spécial camp pour ton équipe de cadres.....	7
Toujours plus!.....	7
<b>Démarches administratives</b> .....	<b>7</b>
Fiche camp.....	8
Bonne vie et moeurs.....	9
Assurances.....	9
L'assurance pour les intendants.....	9
Les locaux.....	9
Le matériel.....	9
Le subside « centres de vacances ».....	10
<b>Un camp reconnu et subsidié</b> .....	<b>10</b>
<b>Des critères respectés</b> .....	<b>10</b>
Le président et le responsable qualifié.....	12
<b>Une procédure</b> .....	<b>12</b>
Circulation en forêt.....	13
Déductibilité fiscale.....	14
Intervention mutuelle.....	14
<b>Coups de pouce</b> .....	<b>15</b>
SOS camp.....	15
Well'camp.....	15
Charte pour les camps.....	15
Bon app' Academy.....	15
Analyse d'eau.....	16
Location d'une camionnette.....	16
Transport gratuit pour les moins de 12 ans.....	16
Camp pour tous.....	17
<b>Partir en camp à l'étranger</b> .....	<b>17</b>

## TON PATRO AU CAMP

Cette partie t'aidera à :

- Prendre connaissance de tes obligations en tant que responsable du camp ;
- Envisager quel sera ton rôle de président durant le camp ;
- Préparer ton camp d'un point de vue administratif ;
- Solliciter de l'aide pour l'organisation de ton camp ;
- Savoir qui contacter en matière de subsides et aides diverses.



Dans cette partie camp, les aspects purement pédagogiques du camp ne seront pas abordés. Un choix qui se justifie par le fait qu'un outil spécialement consacré au camp existe : l'outil « Fou le camp ! » et son extension « Fou le camp, à l'étranger ». Tu trouveras donc, dans ce chapitre, tous les aspects administratifs qui te permettront d'organiser ton camp.

Pour en savoir plus : Utilise « l'outil Fou, le camp ! »

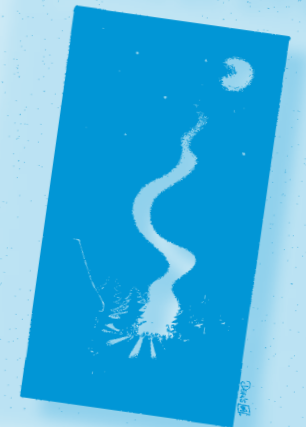
## En savoir plus ?

La brochure Centres de Vacances Mode d'emploi est l'outil idéal pour le président ou le responsable de camp. Il traite de l'ensemble des sujets liés au camp : transport, animation, gestion du matériel, menus...

Un seul site ([www.votrecamp.be](http://www.votrecamp.be)) reprend l'ensemble des endroits de camp disponibles en Wallonie. Les infos mises en ligne directement par les propriétaires te permettront de faciliter ta recherche d'endroit de camp.

Depuis 2009, l'ASBL Atouts camps a pour objectif principal l'augmentation d'organisation de camps dans des endroits de qualité et accessibles financièrement. Elle vise à assurer et encadrer la labellisation des endroits de camp qui le désirent et entrent dans les conditions.

FOU, LE CAMP !



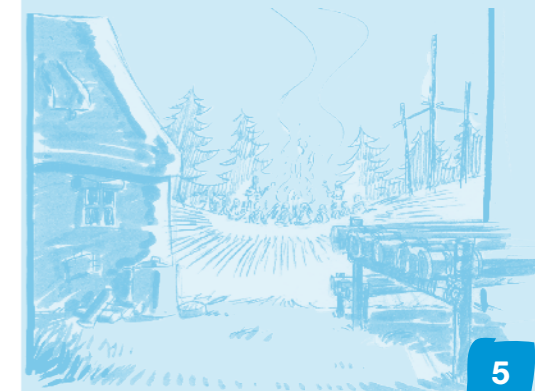
[www.centre-de-vacances.be](http://www.centre-de-vacances.be),  
rubrique Organisateur.

## Le camp, un carrefour de compétences

Le camp, c'est LE moment fort de toute l'année du patro. C'est aussi un lieu et un moment où se rassemblent tous les domaines de compétences du président et de son équipe.

Plus d'informations sur [www.atoutscamps.be](http://www.atoutscamps.be)

En tant que président, tu es bien souvent le responsable de camp. L'ONE utilise le terme « responsable qualifié ». Cela veut dire que tu as au moins 18 ans, que tu gères les différents aspects administratifs abordés dans ce chapitre, mais aussi que tu réponds aux critères émis dans le décret « Centres de Vacances ». Si tu ne réponds pas à ces critères, un autre animateur peut sans problème prendre ce rôle de « responsable qualifié ». Cela ne modifie en rien tes responsabilités quant à l'organisation et au déroulement de ton camp.



## LE CAMP C'EST AUSSI DE LA FORMATION

Pour les animateurs de ton équipe qui sont en cours de formation, le camp c'est aussi de la formation. C'est le temps du passage de la théorie à la pratique, le passage des éléments acquis en formation vers la vie de ton patro.

Pour pouvoir être considéré comme lieu de stage pratique de formation, ton camp doit être reconnu par la Fédération. Cela veut dire que tu dois avoir complété, sur le site monpatro.be, la fiche camp.

Avant le camp, l'animateur va cibler, avec son accompagnateur de stage pratique, ses forces et ses faiblesses dans l'animation et se fixer des objectifs pour le camp.

Une fois au camp, il faudra évaluer les progrès effectués. Certains objectifs seront atteints, d'autres pas tout à fait. L'animateur et son accompagnateur vont se rencontrer à nouveau pour faire le point et adapter les moyens imaginés.

Le camp terminé, une troisième rencontre servira à l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs pendant le camp et à dresser des perspectives d'évolutions futures.

En tant que président, veille à laisser de la place aux rencontres entre animateurs et accompagnateurs de stage, à prendre régulièrement des nouvelles. Dans le programme chargé de 10 jours de camp, cela passe parfois un peu inaperçu. Pourquoi ne pas proposer, lors d'une réunion d'équipe de cadres avant ou au début du camp, que chaque animateur concerné puisse exprimer les objectifs qu'il s'est fixés ?

Tu devras peut-être aussi intervenir dans la relation qui se tisse entre l'animateur et son accompagnateur de stage. Ils ne seront peut-être pas toujours sur la même longueur d'ondes, des conflits peuvent survenir... A un animateur un peu désinvolte, tu peux rappeler que les stages pratiques sont 2 des 6 étapes de formation, qu'elles représentent un temps d'apprentissage et sont à prendre au sérieux. A un accompagnateur de stage pratique un peu trop exigeant, tu peux rappeler que les erreurs sont naturelles et normales, elles sont le signe que l'animateur est dans un processus d'apprentissage. Une fois évaluées, elles sont un tremplin pour continuer à apprendre...

## UN ROI SPÉCIAL CAMP ?

Acceptons-nous qu'il y ait des visites pendant le camp, que ce soit pour les enfants ou les animateurs ? Comment allons-nous gérer la cigarette et l'alcool ? Les relations amoureuses entre animateurs ou cuistots ? Prévoyons-nous des temps libres pour les animateurs ? Dans quelles conditions, quelles limites ?

Toutes ces questions méritent une petite discussion en équipe. Chaque équipe aura ses propres réponses, et celles-ci doivent évoluer avec le temps. A toi d'ajuster tes attentes et les règles de vie de ton équipe aux situations que vous rencontrez. Un règlement d'ordre intérieur, une charte spéciale entre animateurs pour le camp peut aider ton équipe à se mettre d'accord sur les comportements à adopter et les règles à respecter. Par ailleurs, tu dois être en mesure de communiquer un ROI en cas de visite de l'ONE pendant le camp.

## TON PATRO AU CAMP

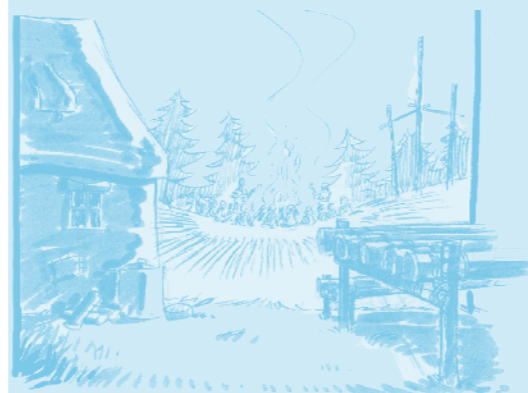
**CAHIER IV**  
Le subside 'centres de vacances'

**CAHIER I**  
Ton patro et la formation  
Un règlement d'ordre intérieur

**CAHIER IV**  
Fiche camp

*Cette année, le dernier soir du camp, on a fêté les animateurs qui avaient terminé leur formation. On voulait les féliciter de leurs efforts et aussi inciter les plus jeunes à entamer leur formation. Chaque animateur a parlé de ses progrès et a partagé un ou deux souvenirs, bon ou mauvais !*

Alexis



## TOUJOURS PLUS !

Ton rôle de président ne changera pas du tout au tout entre l'ensemble de l'année et le camp, mais quand même... le camp, c'est plus ! Plus d'activités, plus d'excitations, plus de projets, plus de conflits, plus de fatigue... Au camp plus qu'ailleurs, tu seras «garant de la bonne dynamique de groupe». A toi donc de faire preuve de plus de disponibilité, de communication, de préparation, de recul et de discernement ! Et de gérer la répartition des tâches et les vagues de fatigue et de mauvaise humeur qui arrivent dans l'équipe après quelques jours de camp...

## Démarches administratives

Dans la préparation d'un camp, une part importante de la préparation est d'ordre administratif. Toutes ces démarches administratives peuvent te sembler pénibles. Elles sont pourtant nécessaires au bon déroulement de ton camp, et peuvent, dans certains cas vous faciliter l'accès à des services et même vous faire bénéficier de subsides ! N'hésite pas à déléguer certaines tâches à d'autres personnes de ton équipe, mais sois attentif aux échéances : il faut parfois s'y prendre bien à l'avance.

### Courrier camp

Chaque année, en mars, les présidents reçoivent un courrier du Centre Fédéral contenant un rappel de certaines démarches ainsi que les dernières informations utiles et mises à jour concernant le camp. Lis-le attentivement ! Il est là pour t'aider.

## TON CAMP SUR MONPATRO.BE

A l'approche du camp, tu dois renseigner ton camp sur le site monpatro.be et y remplir une fiche qui décrit le camp dont tu es responsable. Dans la partie «camp», enregistre toutes les informations qui te sont demandées, que vous organisiez le camp en Belgique et/ou à l'étranger :

- les infos pratiques (lieu et dates)
- la présence du président au camp
- les animateurs présents lors du camp
- le nom et le numéro de GSM du responsable qualifié.

La partie camp du site est à compléter pour le **1<sup>er</sup> mai** sur le site monpatro.be. Cette démarche est **OBLIGATOIRE**. Elle permet à la Fédération Nationale des Patros de :

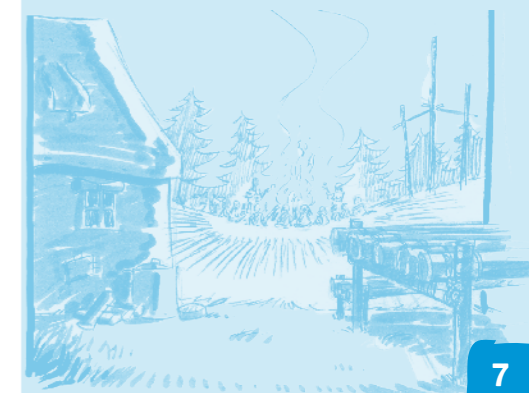
- Vous joindre en cas de problème
- Vous localiser en cas de besoin
- De reconnaître votre camp comme stage pratique pour les animateurs en formation.

## TON PATRO AU CAMP

**CAHIER I**  
Ton patro et ses membres -  
Un règlement d'ordre intérieur

**CAHIER III**  
• Ton patro et l'administratif  
• Ton patro et l'argent

**CAHIER III**  
Planning des démarches administratives



Elle vous permet en outre de remplir automatiquement toute une série de documents utiles pour la suite :

- Signalement du camp à la commune ;
- Déclaration d'activités à l'ONE ;
- Demande de subsides à l'ONE ;
- Document pour les frais de garde pour les parents...

## SIGNALEMENT DU CAMP À LA COMMUNE ?

Chaque commune est responsable de la sécurité sur son territoire. Dans ce cadre, elles demandent à être prévenues de votre arrivée pour pouvoir pallier au pire. Le code wallon du Tourisme prévoit d'ailleurs une obligation pour tous les groupes de mouvement de jeunesse de se manifester auprès de la commune au plus tard le premier jour du camp. C'est aussi l'occasion de recevoir toutes les informations pratiques et utiles pour le bon déroulement du camp dans votre commune d'adoption.

## CERTIFICAT DE BONNE VIE ET MOEURS

Toute personne de plus de 18 ans encadrant un camp doit être de bonne vie et mœurs et pouvoir en attester. Cependant, il n'est pas nécessaire de disposer d'un document officiel sur le lieu du camp. Mais nous te conseillons de demander à l'ensemble des animateurs et intendants de + de 18 ans un document où chacun certifie sur l'honneur être de bonne vie et mœurs et en mesure de fournir un extrait de casier judiciaire vierge.

## ASSURANCES

Tu trouveras toutes les informations générales concernant les assurances dans la partie Assurances de cet outil. Voici tout de même une petite mise au point qui concerne spécifiquement le camp.

Avant toute chose, il faut absolument que tous les participants au camp soient correctement affiliés pour être couverts par l'assurance. Si ce n'est pas encore fait, il est donc grand temps de compléter le site monpatro.be.

### \* L'ASSURANCE POUR LES INTENDANTS

Il arrive souvent que les cuistots du camp soient des personnes extérieures au patro ou des anciens qui ne sont plus affiliés. Il est important que tout le monde soit assuré, même les cuistots ! Une assurance spéciale pour les intendants est donc disponible, au prix de 5€.

Ils seront alors protégés pour toute la durée du camp.

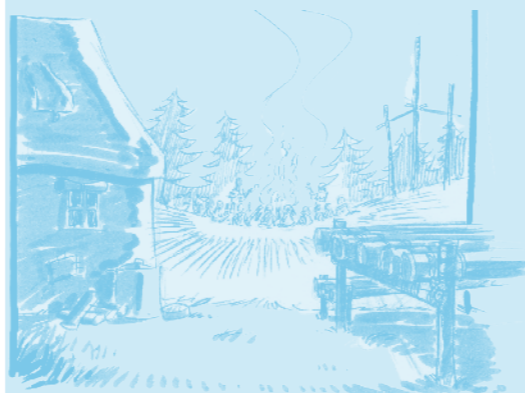
Dans la partie «camp», renseigne les données concernant les intendants du camp (sauf s'ils sont déjà affiliés au Patro, que ce soit dans ton patro ou dans un autre). Grâce à ces renseignements, une assurance sera souscrite pour chacun des intendants. Elle est valable uniquement pour la période de juillet-août. Tu recevras ensuite une facture à payer dans le courant de l'été.

# TON PATRO AU CAMP

Tous les documents nécessaires à ces démarches sont disponibles sur [www.patro.be/bibliothèque](http://www.patro.be/bibliothèque)

CAHIER III

Chapitre 3 ton patro et les assurances



### \* LES LOCAUX

Pour autant que tu possèdes un contrat de location (ou de mise à disposition gratuite), les locaux dans lesquels se déroule ton camp sont couverts par une assurance incendie. Cette assurance est comprise dans l'affiliation de l'année en cours, elle n'engendre donc pas de coût supplémentaire. Elle couvre aussi certains dégâts des eaux, des catastrophes naturelles, etc. Veille donc bien à remplir ce contrat de location avant le début du camp.

### \* LE MATÉRIEL

Suite à une série de demandes, nous offrons la possibilité pour nos membres de prendre une assurance tous risques pour le matériel multimédia (ordinateur, appareil photo, etc.) et pour le matériel de camping. Si tu empruntes du matériel au centre de prêt de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Naninne, cette même assurance te sera proposée.

## LE SUBSIDE « CENTRES DE VACANCES »

Suite à une demande des mouvements de jeunesse qui réclamaient une reconnaissance du travail réalisée et des garanties d'avenir, le décret Centre de Vacances de la Communauté française a vu le jour en 2001.

Les camps des patros sont reconnus comme «centres de vacances» par l'Office National de l'Enfance (ONE). Ils sont alors agréés et peuvent être subsidiés.

L'agrément est une reconnaissance que la Fédération Wallonie-Bruxelles octroie aux Centres de Vacances répondant aux conditions fixées par le décret. Cela constitue un label de qualité, et une garantie pour parents et enfants, utilisateurs de ces centres de vacances. L'agrément est octroyé pour 3 ans aux patros.

C'est la Fédération qui demande l'agrément pour tous les patros. Nous simplifions ainsi les tâches administratives (un seul envoi du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur, et une seule liste des patros).

Une fois la demande d'agrément reçue, l'ONE envoie un courrier à chaque président pour s'assurer que le patro entre dans les conditions du décret. L'ONE envoie ce document appelé «Déclaration d'activité» au président sur base des informations qui se trouvent sur monpatro.be.

Ton camp patro remplit les conditions pour recevoir ces subsides si :

- Il accueille au moins 15 enfants au camp,
- dans le respect de leurs convictions,
- dans de bonnes conditions de sécurité et d'hygiène,
- sous tente ou sous bâtiment.
- Ton camp patro est couvert au niveau des assurances, ce qui est le cas grâce à l'affiliation.

Ton équipe d'animation répond-elle aux normes du décret ?

Il faut un nombre suffisant d'animateurs par groupe d'enfants :

- un animateur par groupe de 8 enfants âgés de moins de 6 ans.
- un animateur par groupe de 12 enfants âgés de 6 ans et plus.

De plus, les animateurs doivent être suffisamment qualifiés, c'est pourquoi 1

# TON PATRO AU CAMP

formulaire spécifique sur [www.patro.be](http://www.patro.be)

Le service assurances du Centre Fédéral est disponible pour toute question particulière au 071 28 69 50 ou via [assurances@patro.be](mailto:assurances@patro.be)

[www.centres-de-vacances.be](http://www.centres-de-vacances.be)

CAHIER I

Ton patro et la formation



animateur sur 3 doit être breveté comme animateur ou assimilé. Un animateur en cours de formation peut être pris en compte dans le calcul pour l'ONE. Il s'agit bien des critères fixés par le décret Centres de Vacances; le Patro s'est lui aussi fixé des normes qui visent un encadrement de qualité.

## Diplômes assimilés au brevet d'animateur

Certains diplômes peuvent être assimilés au titre d'animateur breveté pour l'encadrement d'un camp et donc être pris en compte dans le calcul des normes d'encadrement de ton camp (à condition de pouvoir justifier 150h de prestation au sein d'un Centre de Vacances, ton patro par exemple):

- diplôme de moniteur décerné par l'enseignement technique secondaire supérieur de promotion sociale;
- diplôme ou certificat de fin d'étude du niveau de l'enseignement supérieur social: assistant social, auxiliaire social, assistant en psychologie, éducateur gradué en éducation physique, conseillers sociaux;
- diplôme ou certificat de fin d'études du niveau de l'enseignement supérieur pédagogique ou en éducation physique, écoles normales et écoles d'éducateurs spécialisés;
- brevet de moniteur ou d'entraîneur délivré par l'ADEPS.

Pour l'encadrement des enfants de 6 ans et moins, on peut ajouter le diplôme ou certificat de fin d'année de puéricultrice.

Quelle démarche entreprendre pour que ton diplôme soit assimilé à celui d'animateur breveté?

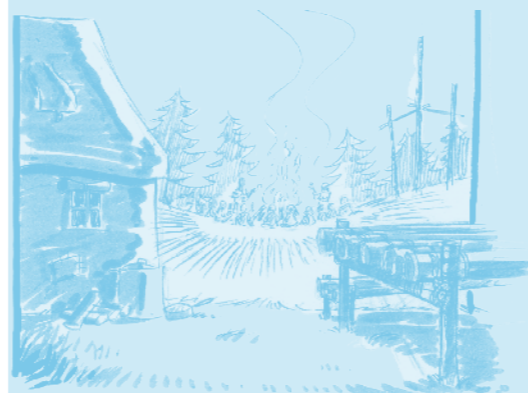
Remplis le formulaire disponible sur le site [www.centres-de-vacances.be](http://www.centres-de-vacances.be) section animateur- « obtenir une assimilation ou une équivalence au brevet » et renvoie-le à:

ONE Service Centre de Vacances  
Chaussée de Charleroi 95  
1060 SAINT-GILLES

## assimilation/équivalence, quelle différence?

L'équivalence au brevet d'animateur débouche sur l'obtention d'une attestation délivrée par la Communauté française, au contraire de l'assimilation. De plus les conditions pour l'obtention d'une équivalence sont plus restrictives: il faut que le candidat ait suivi une formation où sont abordés l'ensemble des contenus de la formation d'animateur et que cette dernière ait été réalisée avant le 20 septembre 2001

# TON PATRO AU CAMP



## \* EN RÉSUMÉ :

1. Fin mars/début avril, l'ONE a envoyé tous les documents aux présidents de patros. S'il y a eu des changements de rôles dans ton équipe de cadres, pense à faire le suivi... Il est possible que le document arrive encore chez le président effectif l'année passée!
2. **Pour le 30 avril**, imprime la déclaration d'activités pré-remplie et disponible sur le site [monpatro.be](http://monpatro.be) et renvoie-la à l'ONE.
3. Pendant le camp, ton patro recevra peut-être la visite d'une coordinatrice de l'accueil de l'ONE. Vous aurez l'occasion de montrer effectivement la qualité de votre camp.
4. Après le camp, **avant le 30 septembre**, tu devras renvoyer les documents de demande de subsides. Penses-y, car certains voient passer sous leur nez les subsides auxquels ils ont droit! En plus, c'est très simple, le document est disponible et pré-rempli sur le site [monpatro.be](http://monpatro.be). Tu n'as plus qu'à l'imprimer.

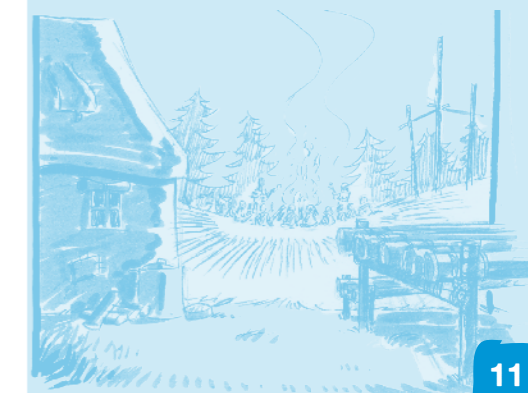
## \* UN COUP DE POUCE POUR COMPLÉTER CES DOCUMENTS ?

- le « Pouvoir organisateur », c'est bien ton patro et non la Fédération;
- Le numéro de compte doit être celui de ton patro;
- Il est important de bien décrire l'infrastructure du lieu du camp car elle peut permettre l'obtention d'un subside supplémentaire;
- Le correspondant est la personne en charge de représenter le patro dans ses contacts administratifs avec l'ONE.

N'hésite pas à contacter le Centre Fédéral au 071/28.69.50 pour t'aider dans ces démarches ou à te rendre dans ton antenne! Ton permanent est disponible!

Nous te rappelons également qu'un subside complémentaire pour enfants défavorisés existe. N'hésite donc pas à en bénéficier (1/3 des enfants présents au camp doivent être considérés comme défavorisés). Le nombre d'enfants de milieux défavorisés sur le plan socio-économique fait l'objet d'une déclaration sur l'honneur de l'organisateur du centre de vacances. Est considéré comme enfant de milieu socio-économique défavorisé, l'enfant âgé de 30 mois à 15 ans appartenant à un milieu familial précarisé, où au moins un des parents ayant effectivement l'enfant à sa charge bénéficie d'un revenu de remplacement ou est exclu des mécanismes de protection sociale.

# TON PATRO AU CAMP



Tous les documents et des infos complémentaires sont disponibles au Service des centres de vacances de l'ONE - 02 542 12 73 - ou sur [www.centres-de-vacances.be](http://www.centres-de-vacances.be)

## CIRCULATION EN FORÊT

Pour pouvoir organiser des activités dans les bois soumis au régime forestier, il est obligatoire de rentrer une demande d'autorisation **avant le 1er mai** au chef de cantonnement de l'endroit de camp.

Si tu n'es pas certain du cantonnement où sera situé votre camp, tu peux obtenir les adresses des différents cantonnements au secrétariat du Centre Fédéral (071/28.69.50) ou à la Division de la Nature et des Forêts (DNF) 081/33.50.50 ou [www.environnement.wallonie.be/dnf](http://www.environnement.wallonie.be/dnf)

Pour rechercher les coordonnées de l'agent DNF de référence pour ton endroit de camp, rends-toi sur <http://geoportail.wallonie.be/WalOnMap/> et suit cette procédure :

1. dans la barre de recherche, indique l'adresse de ton endroit de camp;
2. sélectionne l'onglet «catalogue»;
3. coche la case «Unités administratives»;
4. sélectionne la bulle info et déplace-la sur la carte en cliquant la zone de ton endroit de camp;
5. une fenêtre apparaît et t'indique les coordonnées de l'agent DNF de référence.

Envoie le formulaire simplifié de demande d'autorisation.

Complète uniquement le cadre 1 et, si le camp se déroule sous tente, joins-y une copie de la carte au 1/20 000ème ou 1/25 000ème pour situer l'endroit de camp.

Le chef de cantonnement confirme la réception de ta demande en mentionnant soit :

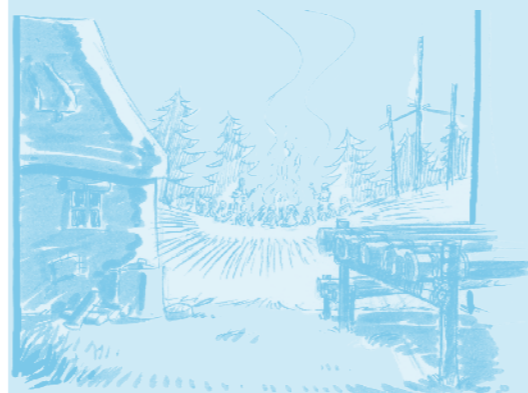
- Que la demande est d'office acceptée
- Que la demande est incomplète (cadre mal complété, copie de la carte absente pour localiser le camp...)
- Que la demande est en attente (si nécessité d'une autorisation du propriétaire).

Dans ce cas, le chef de cantonnement te tiendra au courant de la réponse donnée à ta demande.

TON PATRO  
AU CAMP



Formulaire disponible dans la bibliothèque en ligne sur [www.patro.be](http://www.patro.be) dans la catégorie «camp»



## L'agent forestier en connaît un rayon

Le groupe désire-t-il une activité nature avec l'agent forestier ? (oui/non)

La réponse oui est trop rarement cochée. Pourquoi ne pas changer cette habitude ?

L'agent forestier peut vous faire découvrir bien des choses :

- les différents aspects de son métier : gérer la forêt, assurer la conservation de la nature, travailler à protection d'une zone naturelle, veiller au calme pour le gibier, organiser des balades à pied ou en VTT, lutter contre des pollutions...
- les aspects particuliers de la forêt dont il a la charge : espèces végétales et animales spécifiques...
- des activités très concrètes : initier à la lecture de carte, apprendre à faire un feu en toute sécurité, à reconnaître les principaux types de bois, apprendre les règles de circulation en forêt, proposer un travail dans le bois...

Pour que l'agent puisse vous accompagner, il faut programmer ce temps avec lui : ses journées sont souvent chargées !

## DÉDUCTIBILITÉ FISCALE

Les camps des patros sont reconnus comme «centres de vacances» par l'Office National de l'Enfance (ONE). Dans ce contexte, il est possible pour les parents de déduire les frais relatifs à la garde de leur(s) enfant(s) de moins de 12 ans participant au camp.

Cette attestation doit être complétée : par l'ONE, organisme qui reconnaît les centres de vacances : ça, c'est déjà fait ! Ce qu'il te reste à faire :

- Imprime les documents pré-remplis à partir du site [monpatro.be](http://monpatro.be)
- Complète les informations manquantes
- Remets le document aux parents en fin de camp. Ils pourront alors la conserver jusqu'à leur prochaine déclaration fiscale.

Nous comptons sur toi pour mener ces démarches à bien, afin que les familles des patronnés puissent bénéficier de ce petit avantage. Merci pour elles !

## INTERVENTION MUTUELLE

Certaines mutuelles interviennent dans la participation financière des parents pour le camp. Demande aux parents de se renseigner auprès de leur mutuelle.

TON PATRO  
AU CAMP



[www.monpatro.be](http://www.monpatro.be), partie Camps



Un formulaire est disponible dans la bibliothèque en ligne sur [www.patro.be](http://www.patro.be), catégorie «camp»



### SOS CAMP

SOS Camp est un numéro de téléphone, utilisable uniquement pendant la période des camps, conçu pour répondre le plus rapidement possible aux gros problèmes que les patros pourraient rencontrer durant leur séjour. Ce numéro est le 071 28 69 56.

Ce numéro est destiné à aider les patros dans une situation délicate, qui n'arrivent pas à trouver eux-mêmes une solution au problème vécu. Nous qualifierons cette situation de grave ou d'urgente.

Une permanence est assurée pour toute la période des camps, de 9h à 21h. Au-delà de cette fourchette, tu pourras laisser un message sur le répondeur. Quelqu'un prendra rapidement contact avec toi le lendemain matin.

Ce numéro est uniquement diffusé aux présidents et ceci afin d'éviter les débordements. Si tu en éprouves le besoin, tu peux bien sûr communiquer ce numéro à l'un ou l'autre animateur, à l'accompagnateur adulte ou à l'accompagnateur de sens. En aucun cas ce numéro ne doit servir lorsqu'un appel au Centre Fédéral pourrait suffire; par exemple pour une question d'assurance, d'affiliation ou autre. Veille à respecter les personnes qui travaillent bénévolement avec ces horaires inconfortables.

### WELL'CAMP

Grâce à un subside du Ministère des affaires intérieures et de la fonction publique, certaines communes de la Région Wallonne engagent un Monsieur ou une Madame Camp, dont le rôle est d'assurer le relais entre la commune et les mouvements de jeunesse qui y sont en camp. Ce Monsieur ou Madame Camp te donnera des informations pratiques telles que la gestion des déchets, le règlement communal, les adresses de médecins, des activités spéciales à faire dans la région... Il ou elle restera à ta disposition pendant toute la durée du camp et il ne faut pas hésiter à la contacter.

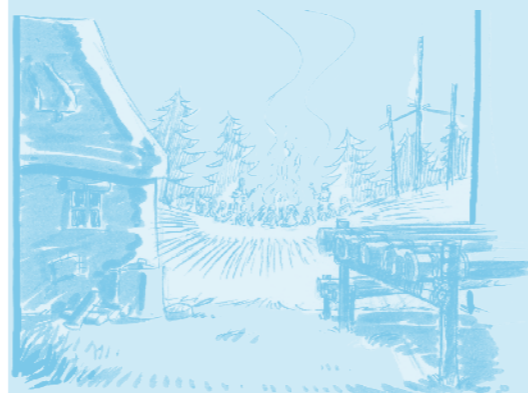
La meilleure solution pour savoir si la commune où vous partez au camp participe est de téléphoner à l'administration communale ou de poser la question lorsque tu préviens la commune de la tenue de ton camp.

### CHARTRE POUR LES CAMPS

Une autre manière d'entretenir de bonnes relations avec la commune qui nous accueille est le respect de la Charte des bonnes attitudes à adopter lors des camps, qui est le fruit de leur réflexion pour une bonne relation entre communes et mouvements de jeunesse lors des camps d'été. Cette Charte est consultable en ligne.

## TON PATRO AU CAMP

La Charte est disponible dans la bibliothèque en ligne sur [www.patro.be](http://www.patro.be) dans la catégorie «camp»



## AU CAMP MANGEONS WALLON

L'APAQ-W a un projet de promotion d'une alimentation issue de l'agriculture wallonne: «Au camp, mangeons wallon!». Sous réserve de la reconduction de cette action, il est donc possible de consommer local au camp tout en réduisant les coûts.

### \* AIDES POSSIBLES :

- 5,00 € par participant et par camp (montant maximum de 400 €/camp) pour l'achat de viande 100 % bovine et d'origine wallonne, dans une boucherie artisanale locale ou dans une boucherie à la ferme.
- 5,00 € par participant et par camp (montant maximum de 400 €/camp) pour l'achat de produits locaux issus de l'agriculture wallonne. Les achats peuvent être effectués dans une ferme, dans un point de vente local, dans une boucherie artisanale locale, dans une boucherie à la ferme ou chez un artisan boulanger situés en Région wallonne.

Les deux aides peuvent être cumulées. Les animateurs et intendants sont considérés comme participants.

### \* COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

Complète le formulaire d'inscription disponible sur le site de l'Apaq-W impérativement avant le début de ton camp. Dès ton inscription terminée, tu recevras un email d'accusé de réception. L'Apaq-w t'adressera ensuite un courrier officiel confirmant que ta demande est acceptée.

Ce courrier sera accompagné d'une déclaration de créance. Conserve bien ce document, que tu devras compléter et renvoyer pour le 15 octobre au plus tard à l'APAQ-W, accompagné de tous les autres justificatifs relatifs au remboursement.

En cas de problème, tu peux contacter l'APAQ-W:

081/33 17 00 - [www.apaqw.be/Other/Contactez-nous.aspx](http://www.apaqw.be/Other/Contactez-nous.aspx).

Durant le camp, pour bénéficier de l'aide, vous devez respecter les deux conditions suivantes:

Afin de sensibiliser ses membres à l'importance de l'agriculture wallonne, votre groupe doit exécuter une des deux activités proposées ci-dessous:

### Soit à la ferme ou chez un producteur

Votre groupe visite une ferme ou se rend chez un producteur local pour y découvrir le travail des agriculteurs, les animaux, les cultures et leurs destinations, la production de miel, l'élevage des poissons, la production des fruits ... bref l'agriculture, l'horticulture ou l'élevage en général.

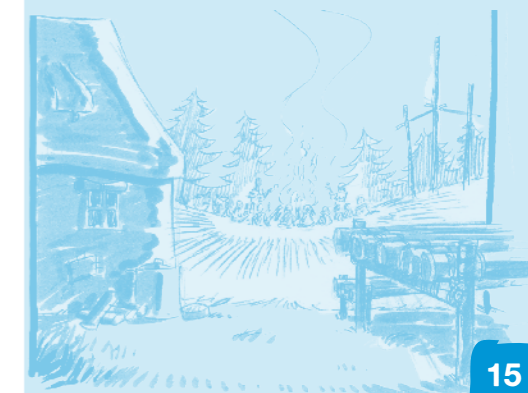
### Soit une démarche produit locaux

Commenter les démarches entreprises par les membres de ton patro pour se procurer des produits locaux (recherche des points de ventes, contacts avec les producteurs, avantages ou inconvénients des circuits courts (autrement dit des achats effectués directement chez les producteurs)...

Quelle que soit l'activité choisie, il faut impérativement:

## TON PATRO AU CAMP

Le texte complet se trouve sur [www.patro.be](http://www.patro.be)





- rédiger un bref commentaire (10 à 15 lignes) décrivant l'activité réalisée;
- imaginer un slogan se rapportant au camp et au thème « Au Camp, Mangeons wallon »;
- joindre au minimum 2 photos, dont une du groupe au complet (avec les intendants et les animateurs) et l'autre illustrant l'activité choisie.

## ANALYSE D'EAU

Le Ministère de la Région Wallonne propose à tous les camps de vacances une analyse de la potabilité de l'eau destinée à la consommation. Cette démarche n'est pas nécessaire pour les endroits où l'eau provient d'un réseau de distribution publique et qu'elle n'est pas stockée dans une citerne. Mais si le robinet te paraît suspect ou que l'eau est stockée dans une cuve, n'hésite pas à renvoyer le formulaire de demande d'analyse de l'eau avant le 15 mai. Cela t'évitera bien des soucis!

## LOCATION CAMIONNETTE

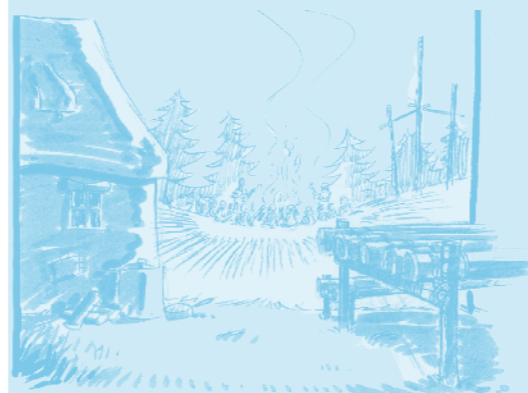
Tu as besoin d'une camionnette ou d'une voiture? La Fédération a passé une convention avec la société Europcar afin de te faciliter la tâche! Grâce à cette convention, tous les membres du Patro peuvent bénéficier des avantages suivants:

- Le chauffeur ne doit plus avoir 23 ans mais 21 ans (et un an d'expérience)
- Tu peux gratuitement indiquer un deuxième conducteur
- Tu as des tarifs préférentiels.

Pour des informations utiles ou pour bénéficier d'une réduction chez Europcar, envoie un mail à [assurances@patro.be](mailto:assurances@patro.be) avec tes coordonnées, ton adresse postale et les dates de location.

# TON PATRO AU CAMP

Formulaire disponible dans la bibliothèque en ligne sur [www.patro.be](http://www.patro.be) dans la catégorie « camp »



## TRANSPORT GRATUIT POUR LES MOINS DE 12 ANS

Les enfants de moins de 6 ans voyagent gratuitement. Les enfants âgés de 6 à 11 ans voyagent gratuitement sur tout le réseau TEC à condition d'être munis de l'abonnement Horizon+ gratuit.

Tu peux demander aux parents de faire ces démarches avant l'été.

Des tarifs préférentiels existent pour les groupes mais les demandes doivent être anticipées.

A partir de 15 personnes, tu peux aussi réserver un bus TEC pour un voyage spécifique.

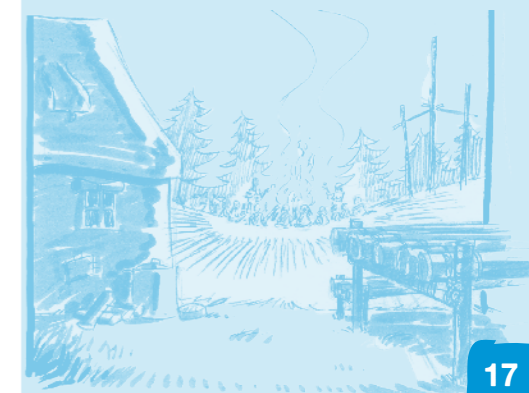
Ces documents doivent ensuite être déposés dans les Maisons de la Mobilité TEC ou envoyés par courrier. Pour obtenir les adresses des maisons de la mobilité ou les adresses où envoyer les demandes: [www.infotec.be](http://www.infotec.be).

Si tu envisages des déplacements avec les enfants, propose donc aux parents de réaliser ces démarches avant l'été!

## CAMP POUR TOUS

Chaque année, des milliers de jeunes bénévoles se mobilisent pour récolter des vivres au bénéfice d'associations d'enfants moins chanceux. C'est ainsi qu'il est possible pour les patros en difficultés de recevoir des vivres pour leur camp en contactant la Commission Actions Locales [commission.actions.locales@patro.be](mailto:commission.actions.locales@patro.be) ou au 071/28.69.50

# TON PATRO AU CAMP



# Sources et ressources

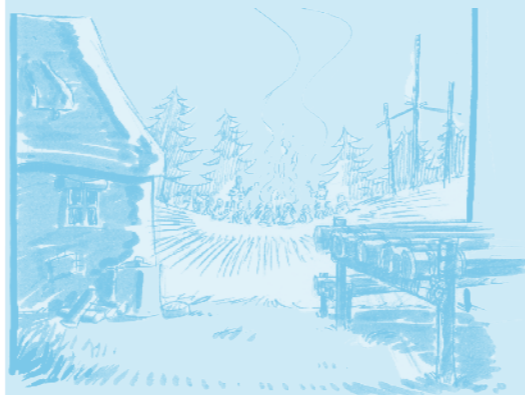
## Articles :

- « Le camp, le projet de toute une année... », Le Patro n°831, novembre 2011
- « Salut voisin », Le Patro n°828, juin 2011
- « Promenons-nous dans les bois », Le Patro n°852, juin 2014
- « Au camp....animateurs vigilants! », Le Patro n° 852, juin 2014
- « 1camp...10 jours...1001 personnes concernées! Truc, astuces et bons comportements du «vivre en société», Le Patro n°852, juin 2014
- « Voir en grand son thème de camp », Le Patro n°848, décembre 2013
- « Boire un petit coup c'est agréable », Le Patro n°821, août 2010
- « Un kilomètre à pied et à vélo... ça use, ça use... », Le Patro 845, août 2013
- « On prépare les camps! », Le Patro n°844, juin 2013
- « Une perche dans le ventre (volume 2), Le Patro n° 843, mai 2013
- « Atouts-camps, un partenaire à ne pas perdre de vue », Le Patro n° 839, novembre 2012
- « Des nouvelles du camp », fiche pratique, juin 2010
- « Se déplacer en sécurité », fiche pratique, août 2010
- « Le camp, un endroit propre », Le Patro n° 825, février 2011
- « circuler en forêt mérite respect », Le Patro n°828, juin 2011
- « Le Roi du Patro. Celui qui nous permet de mieux vivre ensemble », Le Patro n°847, novembre 2013

## Documents :

- Courrier camp annuel (environs fin mars)
- « Fou le camp », FNP
- « Fou le camp à l'étranger », FNP
- Camps de vacances 2014, édité par la Région Wallonne
- «Centre de vacances, mode d'emploi», ONE

# TON PATRO AU CAMP



Relève Elections  
Rôle Formation  
Brevet ROI Réunion  
Enfants Sécurité



Parents Anciens  
Commune Paroisse  
Services Communication  
Le Patro  
Ta régionale  
Le Centre Fédéral



Local  
MonPatro Soins  
Administratif Affiliation  
Propriétaire Assurances  
Trésorier Argent  
Subsides



Organisation  
Démarches administratives  
Stage pratique  
Subsides  
Forêts  
Camp à l'étranger



Fédération Nationale des Patros  
15-17 rue de l'Hôpital - 6060 Gilly  
Tél. 071 28 69 50  
Fax 071 42 04 53  
[fnp@patro.be](mailto:fnp@patro.be)  
[www.patro.be](http://www.patro.be)